## RAPPORT À LA CHAMBRE

RAPPORT DU COMITÉ À LA SUITE DE SON ENQUÊTE SUR LES COMPAGNIES DE PETITS PRÊTS, Y COMPRIS UN PROJET DE BILL INTITULÉ "LOI CONCERNANT L'INTÉRÊT SUR LES PETITS PRÊTS"

Mercredi 1er juin 1938.

Le Comité permanent de la banque et du commerce a l'honneur de présenter son

## TROISIÈME RAPPORT

Par ordre du 14 février 1938, la Chambre des communes a donné instruction au Comité permanent de la banque et du commerce de "s'enquérir des agissements des particuliers, des sociétés et des compagnies qui font des petits prêts contre garantie personnelle, d'étudier le taux maximum d'intérêt et de frais qu'il sera permis d'exiger pour de tels prêts".

Ayant déjà examiné les demandes de législation présentées par plusieurs compagnies faisant des petits prêts, votre Comité ne se faisait pas d'illusion sur la difficulté de formuler de façon entièrement satisfaisante le rapport entre débiteur et créancier. On a souventes fois rappelé à votre Comité que l'usure est un mal ancien; on lui a aussi rappelé que, en dépit de nombreux actes de l'Eglise et de l'Etat, l'usure reste encore, en 1938, un problème à résoudre.

Si l'intervention législative que se propose le Parlement doit rapporter des avantages appréciables aux emprunteurs nécessiteux, quelque chose de plus utile que la déclaration populaire contre l'intérêt élevé, il faut d'abord commencer par comprendre la nature et l'étendue de la dette du consommateur de nos jours. Ce n'est pas une question qui peut se régler en vitesse, car, quelque étrange que la chose puisse paraître, l'augmentation de l'ensemble du revenu personnel a été suivie de l'accroissement de la dette personnelle totale. Chose importante, c'est dans le pays où prévaut le plus haut niveau de vie au monde, les Etats-Unis, que l'on trouve la plus forte dette du consommateur (une somme approximative de quatorze billions répartie en une même année).

Il a été impossible dans le bref temps à notre disposition d'analyser la croissance phénoménale des petits prêts en ces récentes années; mais la simple observation montre que la complexité de l'industrie, avec son urbanisation intensifiée, ses baisses cycliques, a multiplié les incertitudes de la vie qui ont généralisé les petits prêts. Le principal facteur isolé qui a contribué à l'étendue de la dette personnelle réside dans la pratique générale de l'achat à tempé-

rament.

La production en masse a provoqué la consommation en masse par suite de la réponse à une vaste publicité "un petit dépôt et le reliquat à ces conditions faciles". Ainsi, une large part de la dette moderne revêt la forme de soldes impayés à l'égard de marchandises déjà consommées ou en voie de consommation. Cette dette n'entre pas directement dans le domaine de nos attributions ni, même, ordinairement dans le domaine de la législation; bien que toutes les législatures se soient préoccupées tout particulièrement des dettes contractées par emprunts, elles n'ont pas manifesté le même souci quant aux dettes contractées par achat de marchandises.